

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-02-2020

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-02-2020, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-2019 DÉCRÉTANT
L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2020).**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville www.bromont.com.

Bromont, ce 4^e jour de juin 2020.

La greffière par intérim,



Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Ève-Marie Préfontaine, greffière par intérim de la ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai affiché l'avis ci-joint sur le site Internet et le babillard extérieur de la ville en date du 4 juin 2020, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 juin 2020.

La greffière par intérim,



Ève-Marie Préfontaine, avocate